



# AGENTS DE LA SNCF VOYAGEURS

ACCORD SUR L'INTÉRESSEMENT 2024

## L'UNSA CONFIRME LE MONTANT À QUATRE CHIFFRES ANNONCÉ : 1 328,47 € !

L'accord sur l'intéressement chez SNCF Voyageurs, renouvelé tacitement en 2021, a pris fin en 2023. Le dernier versement de la prime sur les résultats 2023 aura lieu en mai 2024.

### EN 2023

La SA Voyageurs avait proposé aux deux organisations syndicales signataires un avenant à l'accord sur l'intéressement afin d'augmenter de manière significative la prime perçue en 2024 en relevant le plafond de la masse salariale.

### L'UNSA-FERROVIAIRE A SIGNÉ CET AVENANT

En adéquation avec sa politique contractuelle, la signature de l'UNSA a permis le doublement de la prime d'intéressement versée en 2024 aux salariés de la SA Voyageurs. Cette signature témoigne de notre engagement en faveur des cheminotes et des cheminots.

Cet avenant s'applique aux résultats de l'année 2023, qui ont été positifs, avec un chiffre d'affaires du Groupe s'élevant à 41,8 milliards d'euros (+ 0,2 M€).

L'UNSA-Ferroviaire, signataire de l'accord, confirme cette augmentation annonçant la somme de 1 328,47 € brut par salarié (soit 1 199,61 € net).

L'UNSA-Ferroviaire se félicite que le travail quotidien des cheminots et la signature de cet avenant permettent le versement de cette somme aux salariés de la SA Voyageurs. C'est une juste récompense du fruit des efforts de chaque salarié et du travail de dialogue social de notre organisation syndicale au bénéfice des cheminotes et des cheminots.

